



Conditions de fourniture des documents de brevets et de modèles d'utilité et des prestations de service

Dienststelle München	Adresse postale	Téléphone	Fax
Dienststelle Jena	Adresse centrale :	Service central à la clientèle :	Numéro de fax central :
Informations- und Dienstleistungszentrum Berlin	80297 München	+49 89 2195-1000	+49 89 2195-2221
Bénéficiaire :	Bundeskasse/DPMA		
	IBAN: DE84 7000 0000 0070 0010 54, BIC (SWIFT-Code): MARKDEF1700		
Adresse de la banque :	Bundesbankfiliale München, Leopoldstr. 234, 80807 München		Internet :
			https://www.dpma.de

Programme de livraison

Vous pouvez commander le suivant à l'Office allemand des brevets et des marques (DPMA) :

- documents de brevets (documents de modèles d'utilité inclus)
- copies

Tarifs

Numéro Documents de brevets – envoi par voie postale

(10)	documents allemands complets (par document, copie sur papier)	3,80 euros
(11)	documents EP et WO complets (par document)	4,00 euros
(12)	parties de documents DE, EP et WO (par page) maximum : prix du document complet	0,50 euros
(13)	documents étrangers (par page)	0,50 euros

Documents de brevets – transmission par télécopieur

(20 / 21)	documents DE, EP et WO complets ou parties de documents (minimum : prix du document complet selon les nos. 10 et 11) et documents étrangers pays européens/hors d'Europe (par page)	0,50/1,00 euros
-----------	--	-----------------

(20) Documents de brevets – transmission par e-mail

Les tarifs correspondent à ceux de la transmission par télécopieur en Europe.

Copies

(30 / 31)	pour les cinquante premières pages/pour chaque page supplémentaire (par page)	0,50/0,15 euros
(30 / 32)	copies en couleur : pour la première page/pour chaque page supplémentaire (par page)	2,00/0,50 euros
(50)	forfait support de données (par support de données)	5,00 euros
(90)	Frais de port en sus	

Modalités de commande et de livraison

- Documents de brevets :
 - Veuillez indiquer le numéro de publication complet, code de publication inclus (par exemple DE12345678 A1) et le nombre désiré de documents. Si le code de publication n'est pas spécifié ou incomplet, vous recevrez la publication la plus récente du numéro indiqué, publié par le pays/office d'émission désigné.
 - Vous pouvez limiter vos commandes à des parties de documents (pages de titre, revendications, dessins, pages de description). Si vous ne donnez pas des indications limitant le volume de livraison, les documents complets seront fournis et facturés.
 - Des documents de brevets de gros volume (plus de 100 pages) ne sont pas disponible sous forme papier au prix à l'unité conformément au nos. (10) et (11). Des copies de tels documents seront fournies aux conditions suivantes : jusqu'à 100 pages, la copie sera facturée comme un document au prix à l'unité selon les nos. (10) et (11), à partir de la 101e page, un prix de 0,50 euros sera facturé par page.

- Copies concernant les procédés d’inspection de dossiers :
 - Vous pouvez demander des copies des pièces de dossiers PI dans le cadre de l'inspection du dossier. Veuillez indiquer le numéro exact du dossier. Notez que ces demandes doivent toujours être soumises **par écrit ou par télécopieur**. Le montant des frais ressort du no. 302 100 de la liste des frais en annexe de l'Ordonnance relative aux frais administratif auprès du DPMA (*DPMA-Verwaltungskostenverordnung*) (voir aussi [Kostenmerkblatt A 9510](#) – en allemand ou en anglais). Des informations détaillées concernant le procédé d'inspection des dossiers sont disponibles sur le [site web du DPMA](#) (www.dpma.de) en anglais (aussi disponible en allemand).
 - Veuillez noter qu’il est interdit, en règle générale, de copier ou mettre à disposition d’une autre manière la littérature non-brevet partie du dossier qui est protégée par le droit d’auteur.
- Certificats ornementaux :
 - Sur demande, le service publications établit aux titulaires de brevets allemands des certificats ornementaux. Le certificat sera attaché au fascicule en question par ruban et sceau. Les frais s’élèvent à quinze euros par certificat ornemental et ressortent du no. 301 320 de la liste des frais en annexe de l'Ordonnance relative aux frais administratif auprès du DPMA (voir aussi [Kostenmerkblatt A 9510](#)).

Commande

Vous pouvez passer votre commande par écrit, par téléphone, par télécopieur ou par e-mail à une des adresses figurant ci-dessous. N'omettez pas d'indiquer votre adresse complète et, si possible, votre numéro de téléphone pour d'éventuelles questions.

Adresse de command	Livraison	Téléphone/télécopieur/e-mail
Deutsches Patent- und Markenamt Zentrale Vervielfältigung 80297 München	documents de brevets concernant l'inspection de dossiers	téléphone : +49 89 2195-2357 télécopieur : +49 89 2195-2007
Deutsches Patent- und Markenamt Informations- und Dienstleistungszent- rum Berlin Publikationsservice 10958 Berlin	documents de brevets certificats ornementaux	téléphone : +49 30 25 992-410 télécopieur : +49 30 25 992-499 e-mail : recherchesaal-berlin@dpma.de

Payment of costs

- Les documents commandés vous seront livrés par voie postale ensemble avec la facture. Si les documents seront fournis par une autre voie, vous recevrez la facture sous pli séparé par courrier. Nos factures sont payables dans les 30 jours sans déduction d'escompte.
- Sur la facture vous trouverez un numéro de référence (*Kassenzeichen*) à indiquer lors du virement au compte du DPMA. De même, vous y trouverez nos coordonnées bancaires et des informations relatives aux modes de paiement (en allemand).
- Si vous voulez payer utilisant le système de prélèvement SEPA Core, il faut déposer le formulaire autorisant un mandat de prélèvement de SEPA ([A 9530](#) – en allemand ou en anglais) original signé de la main du débiteur – dans certains cas, juste une fois.
Si vous avez déjà déposé ce formulaire ou si vous avez reçu une référence unique du mandat (pour des mandats existants), il suffit que vous précisez le motif de paiement par utilisant le formulaire [A 9532](#) (en allemand ou en anglais). Des informations complémentaires sont disponibles dans la notice SEPA ([A 9534](#) – en allemand ou en anglais).
- Vous pouvez également effectuer des paiements en espèces aux guichets du service de réception de documents à Berlin, Munich et Iéna.